

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 10 février 2021**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue le mercredi 10 février 2021, par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M. Barry Ardis  
M. Robert Piché  
M. Denis Charron

Mme Ariane Guilbault  
M. Mario Langevin  
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2021-02-A4291**

**Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 18h43.

Proposé par le conseiller le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-02-A4292**

**Séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-02-A4293**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Séance à huis clos ;
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour ;

**2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 ;

**3. Comptes payables**

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (janvier 2021) ;

**4. Incendie et sécurité publique**

- 4.1 Formation Premiers soins - Autorisation ;
- 4.2 Achat d'une lance perforatrice - Autorisation ;

**5. Voirie**

**6. Loisirs et culture**

**7. Hygiène du milieu et Environnement**

- 7.1 Collecte de compostage – Octroi de contrat ;
- 7.2 Municipalité de Grand-Remous – Mandat pour un appel d'offres regroupé pour la collecte des boues septiques ;

**8. Urbanisme, Développement et Industrie**

- 8.1 Engagement envers le projet de Route touristique « Route de l'Eau-vive » sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

**9. Administration**

- 9.1 Avis de motion – Règlement 2021-02-265 décrétant un emprunt pour le projet de transformation et d'agrandissement de la caserne de pompiers et d'ajout d'un garage municipal ;  
9.2 Protocole d'entente Récim – Autorisation de signature ;  
9.3 Financement temporaire – Autorisation de signature ;  
9.4 Remplacement de ponceaux chemin Daoust – Confirmation des travaux ;  
9.5 Paroisse L'Assomption de Marie – Demande de commandite pour le feuillet paroissial ;  
9.6 Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Demande d'appui pour le projet pilote pour la chasse au cerf de Virginie ;  
9.7 Annulation de la résolution 2018-10-A3829 – Rue de la Péninsule ;

**10. Varia**

**11. Maire et conseillers**

**12. Correspondance**

**13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

**2. Adoption des procès-verbaux**

**2021-02-A4294      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**3. Comptes payables**

**2021-02-A4295      Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 janvier 2021 totalisent 102 195.81 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	24 635.10 \$
Comptes payés :	47 976.47 \$
Salaires :	29 584.24 \$

Chèque ou prélèvement annulé : #8700 et 8738

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

**4. Incendie et sécurité publique**

**2021-02-A4296**

**Formation Premiers soins - Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre à jour la formation en premiers soins des pompiers ;

EN CONSÉQUENCE, nous autorisons l'inscription de 13 pompiers à la formation de Premiers soins au coût de 230.00\$ chacun et cette formation se tiendra à Aumond.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

**2021-02-A4297**

**Achat d'une lance perforatrice - Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant monsieur Cédric Lévesque-Plouffe a demandé l'autorisation d'acheter une lance perforatrice ;

EN CONSÉQUENCE, nous autorisons l'achat de cette lance au coût de 1 500.00\$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Le conseiller Denis Charron est contre.

Adoptée à la majorité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

5. Voirie

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

2021-02-A4298

Collecte de compostage – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que nous devons ajouter la collecte de compostage à nos autres collectes à compter du mois de mars pour l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer un contrat à Transport R.L.S au montant de 25 300.00 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2021-02-A4299

Municipalité de Grand-Remous – Mandat pour un appel d'offres regroupé pour la collecte des boues septiques

Il est résolu que le conseil municipal mandate la municipalité de Grand-Remous afin d'aller en appel d'offres regroupé pour la vidange de boues septiques et s'engage à payer à parts égales avec les municipalités participantes, les frais de publication pour l'appel d'offres.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

8. Urbanisme, Développement et Industrie

2021-02-A4300

Engagement envers le projet de Route touristique « Route de l'Eau-vive » sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau travaille, en collaboration avec Tourisme Outaouais, à l'implantation d'une Route touristique sur son territoire sous la thématique « Route de l'Eau-Vive » (REV).

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet de plusieurs présentations au Conseil des maires de la MRC et que celui-ci a adopté les résolutions d'engagement et d'appui au projet : 2019-R-AG020, 2020-R-AG385 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG, dans le plan d'affaires de la REV, propose un tracé, un nom et un pictogramme qui sont accueillis favorablement par le conseil municipal d'Aumond ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé principal passe par la municipalité d'Aumond et que des mises à niveau sont nécessaires aux attraits nommés ci-dessous en vue du dépôt du dossier de la REV ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil d'Aumond :

- D'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et Tourisme Outaouais dans leurs démarches auprès du Comité de signalisation des routes et circuits touristiques pour la mise en place d'une route touristique dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;
- D'effectuer les mises à niveaux énumérés ci-dessous avant le 1<sup>er</sup> juin 2021 :

	<b>Améliorations à effectuer</b>	<b>Documents de référence</b>
<b>Moulin des Pères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir la grille de critères de la REV</li> <li>• Corriger les critères non respectés</li> </ul>	Grille de critères de la REV Guide des normes graphiques de signalisation MRCVG/REV fourni avec cette résolution
	Refaire les panneaux d'interprétation existants et y ajouter le design de la REV (Voir le document fourni)	Liste de thèmes pour les panneaux d'interprétation en pièce jointe
<b>Signalisation des attraits</b>	Signalisation recommandée selon le guide de normes	Guide des normes graphiques de signalisation MRCVG/REV fourni avec cette résolution
<b>Signalisation problématique</b>	Adopter un règlement sur l'affichage afin de contrôler la pollution visuelle et l'appliquer sur le territoire	Voir le document fourni [photos d'affichages problématiques prises dans chaque municipalité].

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. Administration

### Avis de motion - Règlement numéro 2021-01-264 décrétant un emprunt pour le projet de transformation et d'agrandissement de la caserne de pompiers et d'ajout d'un garage municipal

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Mario Langevin, qu'à une séance ultérieure, un règlement un emprunt pour le projet de transformation et d'agrandissement de la caserne de pompiers et d'ajout d'un garage municipal, sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

---

Mario Langevin  
Conseiller siège no : 3

### 2021-02-A4301

#### Protocole d'entente Récim – Autorisation de signature

Il est résolu que le conseil municipal autorise le maire Alphée Moreau à signer le protocole d'entente portant le dossier numéro 2023190 dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

### 2021-02-A4302

#### Financement temporaire – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la municipalité est en attente de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'un règlement d'emprunt de 1 223 900 \$;

ATTENDU QUE l'emprunt temporaire se fera chez Desjardins Entreprises pour la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau;

Il est résolu:

- que soient autorisés le maire Alphée Moreau et la directrice générale Julie Cardinal à signer pour un emprunt temporaire au montant de 856 730.00 \$

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-02-A4303**

**Remplacement de ponceaux chemin Daoust – Confirmation des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux sur le chemin Daoust près du Lac Lapointe nous semblaient visuellement en bon état avant les inondations du printemps 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ces ponceaux ont été submergés pendant plusieurs semaines et qu'ils étaient en acier ;

CONSIDÉRANT QUE des dommages ont été constatés après le retrait des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons éviter que les ponceaux soient à nouveau submergés en cas de crues importantes des eaux et qu'un calcul de débit a été effectué ;

EN CONSÉQUENCE, le remplacement des ponceaux a été effectué sous la supervision du Service de Génie municipal de la Vallée-de-la-Gatineau en respectant les diamètres recommandés et les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-02-A4304**

**Paroisse L'Assomption de Marie – Demande de commandite pour le feuillet paroissial**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire afficher une publicité dans le feuillet paroissial ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une dépense de 200.00 \$ pour le feuillet paroissial 2021.

Proposé par le conseiller Denis Charron.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale



**2021-02-A4305**

**Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau - Demande d'appui au projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2,5 centimètres ou plus d'un côté du panache.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond est une destination privilégiée pour les amateurs de chasse aux cerfs de virginie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond possède des territoires identifiés par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs comme étant un ravage du cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en bonne santé;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse crédible nommé « Unis pour la faune » mis de l'avant par des professionnels dans la gestion du cheptel de qualité concernant le cerf de virginie;

CONSIDÉRANT QU'UN groupe de citoyens de notre municipalité se rallie à ce mouvement qui prône que la récolte de cerf avec moins de trois pointes d'un côté du panache n'est pas favorable à une saine gestion du cheptel et demande un appui moral des élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QUE le même bilan fait état d'une population moyenne du cerf moindre au kilomètre carré dans les zones de chasse où est située la municipalité de Aumond que pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement par la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de reproduction de la population et ainsi cette capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune des forêts et des Parcs relève qu'environ 60% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle d'au moins trois pointes d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs a mis en place en 2017 dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud un territoire de plus de 4000 kilomètres carrés situés majoritairement en Estrie, une restriction de la taille légale des bois limitant la chasse aux cerfs mâles adultes possédant au moins trois pointes de plus de 2,5 cm d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours de ce projet pilote du ministère mentionne la restriction de la taille légale des bois a le potentiel de modifier diverses caractéristiques des populations de cerf et bien qu'à ce stade, il soit trop tôt pour statuer sur les avantages et inconvénients sur ce projet en Estrie, tout indique que

ce dernier est très prometteur sur la population du cerf de virginie pour cette région;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond appuie le groupe de citoyens et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de virginie sur la zone de chasse numéro 10 ouest où est situé le territoire de la Municipalité d'Aumond afin de rétablir la population du cerf de virginie et ainsi atteindre les objectifs inscrits au plan de gestion du cerf de virginie du ministère depuis plusieurs dizaines d'années, et ce, quel que soit l'engin utilisé pour les abattre.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-02-A4306**

**Annulation de la résolution 2018-10-A3829 – Rue de la Péninsule**

CONSIDÉRANT le rapport du Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en date du 5 janvier 2021 qui mentionne que ce n'est pas conforme aux correctifs demandés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire annuler la résolution 2018-10-A3829 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond refuse la cession de la rue de la Péninsule.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à la majorité.

Les conseillers Denis Charron et Robert Piché se désistent de cette résolution

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

**2021-02-A4307**

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h12.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

---

Alphée Moreau  
Maire

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

